Initiatives ministérielles

Le leader parlementaire a dit que les députés voulaient passer plus de temps avec leurs électeurs. Ce que le public voudrait, comme l'a si bien montré le débat sur la taxe sur les produits et services, ce n'est pas que les députés passent plus de temps avec leurs électeurs, mais qu'ils les écoutent et qu'ils agissent en conséquence. Voilà ce que le public désire!

La capacité de la Chambre des communes de demander des comptes au gouvernement est aussi réduite. La réduction de huit semaines de la durée habituelle des sessions annuelles signifie que l'opposition a 40 jours de moins pour obliger le gouvernement à faire face à la période des questions, que les citoyens ordinaires ont 40 jours de moins pour présenter des pétitions au Parlement. Il y a 40 jours de moins pour proposer des débats d'urgence afin de discuter de questions urgentes d'importance nationale et pour permettre aux comités d'atteindre le quorum nécessaire pour poursuivre leurs travaux.

Il y aura 40 jours de plus par année où le gouvernement pourra fonctionner presque secrètement. Quarante jours où il pourra poursuivre ses objectifs cachés, quels qu'ils soient, et échapper à l'oeil scrutateur du public et des médias nationaux.

Le gouvernement prétend qu'en enlevant huit semaines de séance, cela permettra aux députés d'être plus efficaces. C'est évident que c'est l'inverse qui se produira. Comme il y aura 20 p. 100 de moins de journées de couverture des travaux parlementaires, mon parti et moi considérons cette modification comme une tentative d'un gouvernement impopulaire pour cacher sa mauvaise conduite aux Canadiens.

Non content de réduire le nombre des jours de séance, le gouvernement propose aussi de prolonger les heures de séance, de sorte que les députés auront encore plus de difficulté à être efficaces quand la Chambre siégera. Ils auront moins de temps pour se préparer aux débats, moins de temps à consacrer aux comités et moins de temps pour s'occuper des affaires de leurs circonscriptions auxquelles le gouvernement prétend attacher tant d'importance.

Jusqu'à tout récemment, les heures de séance de la Chambre changeaient très peu et très lentement. Après la Confédération, la Chambre commençait à 15 heures, du lundi au vendredi et, comme la plupart des députés vivaient à plus d'une journée de voyage d'Ottawa, les samedis étaient souvent utilisés pour les séances des comités.

Cet horaire était plus exigeant qu'il ne semble parce que la Chambre n'ajournait pas à heure fixe et qu'elle siégeait souvent jusqu'à une heure avancée de la nuit. Il laissait quand même aux députés et aux ministres la matinée pour s'occuper de leurs circonscriptions et de leurs ministères et il leur donnait le temps de prendre un bon déjeuner victorien avant d'entreprendre les débats de la journée. C'était il y a des années. Certains députés se plaignaient, à cette époque, qu'après les longues soirées de séance, ils n'étaient plus en état de travailler le lendemain, mais ces heures n'ont pas changé pendant plus de 40 ans.

• (1640)

En 1906, le début des séances a été avancé à 14 heures et les séances du mercredi soir ont été supprimées. La soirée libre du mercredi, une tradition depuis 85 ans, offre aux députés une occasion unique de rencontrer leurs électeurs, de s'occuper de nombreuses autres obligations non parlementaires et, pour ceux qui ont amené à Ottawa leurs jeunes enfants, de consacrer au moins une soirée sur sept à une existence familiale quasi normale.

Durant une vingtaine d'années, il n'y avait pas d'heure d'ajournement réglementaire à la Chambre, mais plutôt une entente en vertu de laquelle le gouvernement proposait habituellement l'ajournement vers 23 heures.

Durant les 40 années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, l'horaire des travaux a subi de nombreuses modifications à titre expérimental, dont la plus importante et la plus durable fut le remplacement des séances du vendredi soir par celles du vendredi matin, afin de permettre à la majorité des députés de se rendre dans leur circonscription pendant les fins de semaine.

Enfin en 1982, toutes les séances du soir, qui avaient souvent un effet perturbateur et contre-productif, ont été remplacées par les séances en matinée.

Le gouvernement propose maintenant de consacrer une heure de plus par jour aux initiatives ministérielles. Il